

PREMIÈRE RENCONTRE (EN VISIO) AVEC LA DIRECTION SUR LES MESURES SANITAIRES (et autres questions...)**LA DDFIP 66 TOUJOURS EN ORBITE EN 2022 AUTOUR D'UNE AUTRE PLANÈTE...**

Le contexte sanitaire s'est aggravé. Pourtant dans le même temps, les nouvelles modalités s'assouplissent à la DGFIP (comme partout). Le chef de service envoie la liste de qui, d'après lui, est cas contact. Seul le médecin de prévention est ensuite habilité à décider des suites... On l'a vu dans certains services, des collègues n'ont pas été déclarés cas contact par le chef de service (on pense au SPF...). Pour la direction, sa responsabilité se limite à faire appliquer très militairement le nouveau protocole pour être juridiquement couverte. Pour le reste... Que se passe-t-il quand le docteur est absent ? Nous n'avons pas eu de réponse

PROTEGER ABSOLUMENT LES COLLÈGUES QUI ASSURENT LES MISSIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La Cgt est ensuite intervenue sur les collègues recevant le public sur le département. Nombre d'entre eux souhaitent avoir des masques FFP2 et nous avons demandé à ce que l'administration prenne en charge leur achat. Pour la direction, ce n'est pas dans le protocole... Et les collègues sont en plus suffisamment protégés par des vitres d'après Mme Guillouet... La Cgt a invité la direction à aller Côte Vermeille, à Céret, à Prades et dans les différents SGC pour voir la réalité dans les box de réception. Une vitre sur un bureau n'empêche en aucun cas le virus de se propager. La Cgt a rappelé que les masques fournis par l'administration n'étaient pas très efficaces, que les chirurgicaux n'étaient efficaces qu'à 30 ou 40% (d'après les milieux médicaux) et que même si ce n'était pas dans le protocole, il serait opportun et rassurant pour nos collègues les plus inquiets assurant l'accueil de leur fournir des FFP2. La Cgt a rajouté que si la direction refusait, alors qu'elle ferme les accueils pendant au moins 3 semaines. Cela permettrait de limiter l'angoisse de certains de nos collègues, et permettrait également que tous les agents du département puissent faire trois jours de télétravail... 3 jours soi-disant obligatoires mais presque impossible à réaliser pour les services ayant de l'accueil physique et téléphonique. Quand aux appels sur RDV, la direction devrait là aussi fournir un effort pour que l'ensemble des agents soit doté d'un téléphone portable et puisse effectuer les appels en télétravail. La DDFIP s'en lave les mains au gel hydroalcoolique puisque sa responsabilité ne peut être mise en cause. Nous n'en attendons pas moins.

LES AGENTS CATALANS NE SONT PAS DES DEMENAGEURS BRETONS

La Cgt est ensuite intervenue pour que les collègues de l'accueil Côte Vermeille, qui se tapent la réception tous les matins avec pour certains la peur au ventre (à défaut donc de FFP2) ne se transforment pas en manutentionnaires l'après-midi pour ceux qui rejoignent Réart... D'ailleurs la Cgt a signalé à Mme Guillouet qu'elle n'avait pas respecté sa parole puisque des déménagements d'archives, de dossiers en cours, de bureaux sont demandés aux agents des 2 ex SIP du 2^e étage... Mme Guillouet en a convenu et a certifié que fin de semaine prochaine, tout serait achevé avec du personnel approprié... Les agents des SIP doivent donc assumer leurs missions habituelles et en aucun cas se substituer à des déménageurs.

LA CGT A RAPPELÉ À LA DIRECTION QUE SI CELLE-CI CONTINUAIT À NE RIEN FAIRE, ELLE ALLAIT PERDRE 60 000 € POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS DU DÉPARTEMENT !

Suite aux diverses mobilisations des agents de la DGFIP, les syndicats nationaux avaient obtenu la prime de 250 € pour les cadres C (...), un peu plus de promotions internes. Et la DG a même rajouté des crédits pour améliorer les conditions de vie au travail ! Lors du dernier CTL, la DDFIP 66 avait promis que les agents allaient être réunis par le chef de service dès mi-décembre 2021 pour qu'ils puissent proposer des projets. 7 janvier, rien n'est fait... Attention, ce ne peut être des projets relevant de travaux incombant normalement aux budgets de l'administration et ne dépendant pas non plus des CHS. Dans plusieurs départements, afin que les projets ne soient pas retoqués, des propositions d'achat de purificateurs d'air et de détecteurs de CO2 ont été faites. Il est vrai qu'entre les virus et les particules diverses liées au papier, à la poussière... ce peut être une bonne idée. En tout cas, s'il n'y a aucune demande dans le département émanant des agents, les crédits repartiront

à la DG. La Cgt a demandé à la direction de lancer les réunions, car elle est encore une fois à la ramasse.

SIP RECOUVREMENT PERPIGNAN: LA DIRECTION N'A TOUJOURS PAS COMPRIS ?

Il semblerait que les restructurations d'une année sur l'autre se suivent mais ne se ressemblent pas, comme en atteste la gestion des prises en charge de Thuir vers Réart l'an dernier et de Têt vers Rivesaltes cette année. En effet, la direction a ordonné que les côtes REC soient dirigées vers Réart et les RAR au 31 12 2021 vers Rivesaltes. Ceci nous paraît aberrant, faux et inapplicable puisque toutes les prises en charge 2021 ne peuvent être dissociées dans 2 SIP différents. Le problème l'an dernier ne s'est pas posé puisque toutes les côtes étaient parties sur Réart. Comment la direction locale en ce début d'année n'a-t-elle toujours pas compris ce sujet ?

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
